

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU MERCREDI 12 OCTOBRE 2005

L'an deux mille cinq, le mercredi 12 octobre à 19 heures 05, les membres composant le Conseil de la communauté d'agglomération Arc de Seine, convoqués individuellement et par écrit le 30 septembre 2005, se sont réunis dans la salle multimédia de l'hôtel de ville d'Issy-les-Moulineaux sous la présidence de M. André SANTINI, Député-Maire d'Issy-les-Moulineaux, Président de la communauté d'agglomération.

Le nombre de conseillers en exercice est de 54.

ETAIENT PRESENTS :

André SANTINI (jusqu'à 19 h 56 et à partir de 20 h 49), Jean LEVAIN, Bernard GAUDUCHEAU, Hervé MARSEILLE, Denis BADRE, Maurice ROBVEILLE, Nicole GARCIA, Laurent LACOMERE, Lucienne CROCQUEVIEILLE, Jean-Pierre DAHAN, Pierre BROSSON, Jean-Yves BARRERE, Jacques RIVIER, Mauricette NOYER, Paul SUBRINI (jusqu'à 19 h 56), Bernard PRAUTHOIS, Catherine GARDIN (à partir de 19 h 20), Jean-Pierre PERRIN, Gérard LAUBIER, Annie GOUESMEL, Jean-Michel JUILLIARD, Françoise DJIAN, François de CHAUMONT, Bernard ROCHE, Michel MAZERAN (à partir de 19 h 12), Gérard MARTIN, Jean BORSENBERGER, Annie LE RESTE, Françoise LERIQUE, Dominique SANGLERAT, Didier HERVO (jusqu'à 21 h 05), Philippe KNUSMANN (jusqu'à 19 h 56 et à partir de 20 h 30), Antoine DUPIN, Alexis LE ROY, Elisabeth FRANCK de PREAUMONT, Isabelle GAUTHIER (à partir de 19 h 13), Jean-Marc SZMARAGD, Philippe NICOLAS, Françoise ROURE-HULLO (jusqu'à 20 h 49), Christophe SCHEUER (à partir de 19 h 09), Thierry LEFEVRE (à partir de 19 h 13 et jusqu'à 21 h 33), Bertrand SABOT (jusqu'à 20 h 25), Bruno LEMOINE, Sophie COSTEDOAT, Maxime GAGLIARDI, Thierry BESANCON, Bertrand de LACOMBE, Jean-Paul GAUDIN, Catherine NAVIAUX (jusqu'à 21 h 44).

ETAIENT REPRESENTES :

Marie-Auguste GOUZEL par Paul SUBRINI (jusqu'à 19 h 56), Claudine THEBAUT-CHARFE par Annie GOUESMEL, Didier HERVO par Jean BORSENBERGER (à partir de 21 h 05), Philippe KNUSMANN par Gérard MARTIN (de 19 h 56 à 20 h 30), Françoise ROURE-HULLO par Jean-Yves BARRERE (à partir de 20 h 49), Thierry LEFEVRE par Bertrand de LACOMBE (jusqu'à 19 h 13 et à partir de 21 h 33), Sophie DURAND par Christophe SCHEUER (à partir de 19 h 09), Bertrand SABOT par Sophie COSTEDOAT (à partir de 20 h 25), Catherine NAVIAUX par Dominique SANGLERAT (à partir de 21 h 44).

ETAIENT ABSENTS :

André SANTINI (de 19 h 56 à 20 h 49), Paul SUBRINI (à partir de 19 h 56), Marie-Auguste GOUZEL (à partir de 19 h 56), Catherine GARDIN (jusqu'à 19 h 20), Michel MAZERAN (jusqu'à 19 h 12), Isabelle GAUTHIER (jusqu'à 19 h 13), Christophe SCHEUER (jusqu'à 19 h 09), Sophie DURAND (jusqu'à 19 h 09), Corinne BORD.

A DEMISSIONNE :

Liliane TAIEB.

Mme Elisabeth FRANCK de PREAUMONT est désignée à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance qu'elle accepte.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du jeudi 30 juin 2005 est **adopté à l'unanimité.**

Le Conseil Communautaire prend connaissance des comptes rendus sommaires des travaux du Bureau au cours de ses séances des 6 juillet et 28 septembre 2005, des délibérations prises lors desdites séances, des décisions du Président et des Vice-Présidents délégués en application des articles L.2122-18, L.2122-23, L.5211-2, L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales et des marchés conclus par la communauté d'agglomération.

I – ADMINISTRATION

1 – Modification des statuts de la communauté d'agglomération portant sur la prise en considération de la compétence afférente au ramassage scolaire.

Le Conseil Communautaire :

APPROUVE la modification des statuts de la communauté d'agglomération Arc de Seine portant sur l'extension de ses compétences facultatives au ramassage scolaire.

ADOpte les nouveaux statuts de la communauté d'agglomération Arc de Seine ainsi modifiés.

Adopté à l'unanimité.

II – CULTURE

2 – Création d'une structure de concertation des conservatoires d'Arc de Seine.

Le Conseil Communautaire :

DECIDE la création d'une instance de concertation des conservatoires d'Arc de Seine appelée Conseil des Conservatoires Arc de Seine.

DECIDE que la composition de cette instance et les modalités de désignation de ses membres seront les suivantes :

- Membres nommés :
 - le Président de la communauté d'agglomération ou son représentant,
 - le Maire de chaque commune ou son représentant,
 - les Directeurs des conservatoires,
 - le Directeur Général des services de la communauté ou son représentant.
- Membres élus par chacun des collèges :
 - un représentant du personnel de chaque conservatoire,
 - un représentant des parents d'élèves de chaque conservatoire.
- Membres invités, en fonction de l'ordre du jour :
 - une ou plusieurs personnalités extérieures : Inspecteur de la Musique, Directeurs des Affaires Culturelles des villes, associations, artistes, etc.

AUTORISE le Président ou le Vice-Président délégué à la Culture à engager les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tout document correspondant.

Adopté à l'unanimité.

3 – Adoption d'une grille de quotients familiaux pour l'éveil et l'initiation à la danse au conservatoire d'Issy-les-Moulineaux.

Le Conseil Communautaire :

DECIDE d'appliquer la grille de quotients familiaux suivante pour le cycle d'éveil et d'initiation à la danse au conservatoire d'Issy-les-Moulineaux :

Q1	85 €
Q2	90 €
Q3	95 €
Q4	105 €
Q5	110 €
Q6	120 €
Q7	150 €
Q8	170 €
Q9	180 €

AUTORISE le Président ou le Vice-Président délégué à la Culture à signer tout document inhérent à la présente délibération.

PRECISE que les recettes correspondantes seront imputées au budget principal de la communauté d'agglomération.

Adopté à l'unanimité.

III – DECHETS ET PROPRETE

4 – Présentation du rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés pour l'année 2004.

Le Conseil Communautaire :

PREND ACTE du rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés pour l'année 2004.

5 – Approbation d'un avenant n° 1 portant sur la prolongation de la délégation du service public relatif à la collecte et au traitement des déchets industriels banals à Issy-les-Moulineaux.

Le Conseil Communautaire :

APPROUVE l'avenant n° 1 au contrat de concession pour la délégation du service public afférent à la collecte et au traitement des déchets industriels banals sur la ville d'Issy-les-Moulineaux, cet avenant portant sur une prorogation dudit contrat pour une durée d'un an.

AUTORISE le Président ou le Vice-Président délégué à la Commande Publique à signer l'avenant n° 1 précité.

Adopté à l'unanimité.

IV – EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT

6 – Représentation de la communauté d'agglomération Arc de Seine au sein des instances des Sociétés Anonymes d'HLM présentes sur son territoire.

Le Conseil Communautaire :

PROCEDE à la désignation des représentants de la communauté d'agglomération Arc de Seine auprès des vingt huit Sociétés Anonymes d'HLM dans lesquelles elle a pris des participations.

SONT DESIGNES les Conseillers Communautaires dont les noms suivent :

Sociétés Anonymes d'HLM	Nombres de logements	Représentation	
		Titulaires	Suppléants
Aedificat	92	M. Gérard MARTIN	M. François de CHAUMONT
Antin Résidences	171	M. Bernard ROCHE	M. Gérard MARTIN
Aximo	480	M. Gérard MARTIN	Mme Nicole GARCIA
Batigère IDF	200	Mme Mauricette NOYER	M. Jean-Pierre DAHAN
Coopération et famille	3	M. Bernard ROCHE	M. Alexis LE ROY
Efidis	549	M. Gérard MARTIN	Mme Elisabeth FRANCK de PREAUMONT
Emmaus Habitat	128	M. Jean LEVAIN	M. Gérard MARTIN
Fiac	168	M. Gérard MARTIN	M. Jean-Michel JUILLIARD
France Habitation	118	Mme Elisabeth FRANCK de PREAUMONT	Mme Sophie COSTEDOAT
Espace Habitat Construction	57	Mme Annie GOUESMEL	Mme Elisabeth FRANCK de PREAUMONT
Habitat IDF	455	M. Bruno LEMOINE	Mme Mauricette NOYER
Immobilière 3F	858	M. Gérard MARTIN	Mme Annie LE RESTE
IRP	1493	M. Hervé MARSEILLE	M. Antoine DUPIN
L'Arche	137	Mme Françoise LERIQUE	M. Gérard MARTIN
Le Foyer pour Tous	67	M. Gérard MARTIN	M. Bernard ROCHE
Les Maisons Saines Air et Lumière	106	M. Gérard MARTIN	Mme Annie LE RESTE
Logement Français	1235	M. Gérard MARTIN	M. Jean-Michel JUILLIARD
Logement pour Tous	23	M. Gérard MARTIN	Mme Mauricette NOYER
Logis Transport	218	M. Hervé MARSEILLE	M. Bernard ROCHE
Moulin Vert	111	Mme Annie LE RESTE	Mme Mauricette NOYER

Paris et sa Région	356	M. Jacques RIVIER	M. Gérard MARTIN
Résidence Urbaine de France	212	Mme Elisabeth FRANCK de PREAUMONT	M. Maurice ROBVEILLE
Sablère	202	M. Bernard ROCHE	M. Thierry BESANCON
Sadif (groupe Solendi)	33	M. Gérard MARTIN	Mme Françoise LERIQUE
Sofilogis	159	M. Jean-Michel JULLIARD	Mme Elisabeth FRANCK de PREAUMONT
Sogemac	64	Mme Mauricette NOYER	M. Jean-Pierre DAHAN
Toit et Joie	246	M. Bernard ROCHE	M. Gérard MARTIN
Trois Vallées	418	M. Christophe SCHEUER	M. Gérard MARTIN
Total	8359		

Adopté à l'unanimité.

7 – Représentation de la communauté d'agglomération Arc de Seine au sein du conseil d'administration de l'Office Public d'HLM Arc de Seine Habitat.

Le Conseil Communautaire :

DESIGNE comme représentants de la communauté d'agglomération Arc de Seine au sein du conseil d'administration de l'Office Public d'HLM Arc de Seine Habitat :

- M. André SANTINI,
- M. Hervé MARSEILLE,
- M. Jean LEVAIN,
- M. Antoine DUPIN,
- M. Gérard MARTIN.

DIT que cette désignation sera effective à compter de la notification de l'arrêté préfectoral portant fusion – création dudit OPHLM.

AUTORISE le Président ou le Vice-Président délégué à l'Equilibre Social de l'Habitat à engager les démarches nécessaires et à signer tous actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

Adopté par 51 voix.

S'est abstenu : M. Jean-Yves BARRERE (Meudon).

V – FINANCES

8 – Fixation des montants définitifs de l'attribution de compensation versée par la communauté d'agglomération à ses communes membres au titre de l'année 2005.

Le Conseil Communautaire :

FIXE à titre définitif les montants de l'attribution de compensation versée par la communauté d'agglomération à ses communes membres au titre de l'année 2005 comme suit :

Chaville	- 152 244 €
Issy-les-Moulineaux	36 822 425 €
Meudon	5 397 652 €
Vanves	5 048 749 €
Ville-d'Avray	- 763 078 €

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget communautaire 2005.

DIT que la présente délibération sera notifiée aux cinq communes concernées.

Adopté à l'unanimité.

9 – Vote de la décision modificative n° 2 du budget principal 2005.

Le Conseil Communautaire :

ADOpte la décision modificative n° 2 du budget principal de la communauté d'agglomération afférent à l'exercice 2005 telle qu'elle est explicitée ci-après :

	<i>Voté avant DM n° 2</i>	<i>DM n° 2</i>	<i>Total voté après DM n° 2</i>
Investissement	56 525 711,46 €	18 797 067,00 €	75 322 778,46 €
Fonctionnement	103 423 440,49 €	2 534 518,00 €	105 957 958,49 €

Adopté à l'unanimité.

10 – Reprise des résultats au budget annexe de l'assainissement.

Le Conseil Communautaire :

ACCEPTe les transferts de biens afférents à la compétence assainissement et dont les données financières sont retranscrites dans le tableau ci-après, transferts qui seront inscrits à l'inventaire de la communauté d'agglomération pour un montant de 22 427 899,58 €uros au titre de l'année 2005 :

	Valeur brute	Amortissements constatés par la collectivité d'origine	Valeur nette comptable au 31/12/2004
Chaville	1 201 000,00 €	382 000,00 €	819 000,00 €
Issy-les-Moulineaux	9 632 147,76 €	4 668 625,87 €	4 963 521,89 €
Meudon	9 914 751,82 €	3 095 183,04 €	6 819 568,78 €
Vanves	1 680 000,00 €	619 000,00 €	1 061 000,00 €
Total	22 427 899,58 €	8 764 808,91 €	13 663 090,67 €

ACCEPTE l'intégration des résultats des budgets annexes des villes ainsi que les transferts des emprunts relatifs à la compétence assainissement et dont les données financières sont retranscrites dans le tableau ci-après :

Ville	Chaville	Issy-les-Moulineaux	Meudon	Vanves	Ville-d'Avray
Section d'exploitation		102 365,33 €	759 120,78 €	151 621,31 €	96 539,08 €
Section d'investissement		- 80 008,98 €	81 875,74 €	175 743,05 €	- 89 052,69 €
Emprunts transférés	266 525,23 €	400 914,64 €	718 763,15 €	338,76 €	4 405,21 €

Adopté à l'unanimité.

11 – Vote de la décision modificative n° 1 du budget annexe de l'assainissement 2005.

Le Conseil Communautaire :

ADOPTE la décision modificative n° 1 du budget annexe de l'assainissement de la communauté d'agglomération afférent à l'exercice 2005 telle qu'elle est explicitée ci-après :

	<i>Voté au Budget Primitif</i>	<i>DM n° 1</i>	<i>Total voté après DM n° 1</i>
Investissement	2 362 835,00 €	28 875 428,00 €	31 238 263,00 €
Fonctionnement	1 956 689,00 €	1 009 649,00 €	2 966 338,00 €

ACCEPTE les remboursements par anticipation d'emprunts pour un capital total de 630 788 €

Adopté à l'unanimité.

12 – Attribution de deux fonds de concours par la communauté d'agglomération à la commune de Chaville.

Le Conseil Communautaire :

ATTRIBUE un fonds de concours de 178 000 € à la commune de Chaville pour la construction d'un self au groupe scolaire Anatole France – Iris.

ATTRIBUE un fonds de concours de 115 480 € à la commune de Chaville pour l'aménagement de la Sente du Pont Vert.

PRECISE que le calendrier de versement de ces fonds sera le suivant :

- 50% au début des travaux,
- le solde interviendra sur présentation de la demande de versement accompagnée d'un état des mandatements visés par le trésorier, à condition que le montant des travaux réalisés soit supérieur au montant du fonds de concours.

PRECISE que ces dépenses sont inscrites au budget communautaire pour l'année 2005, au compte 65754 (fonds de concours aux communes).

Adopté par 47 voix.

Ont voté contre : M. Jean-Yves BARRERE (Meudon), Mme Françoise ROURE-HULLO (Meudon).

S'est abstenu : M. Jean BORSENBERGER (Meudon).

13 – Attribution d'un fonds de concours par la communauté d'agglomération à la commune d'Issy-les-Moulineaux.

Le Conseil Communautaire :

ATTRIBUE un fonds de concours de 2 822 100 € à la commune d'Issy-les-Moulineaux pour la construction d'un centre de la petite enfance (CPE) dans la ZAC Garibaldi.

PRECISE que le calendrier de versement de ce fonds sera le suivant :

- 50% au début des travaux,
- le solde interviendra sur présentation de la demande de versement accompagnée d'un état des mandatements visés par le trésorier, à condition que le montant des travaux réalisés soit supérieur au montant du fonds de concours.

PRECISE que ces dépenses sont inscrites au budget communautaire pour l'année 2005, au compte 65754 (fonds de concours aux communes).

Adopté par 47 voix.

Ont voté contre : M. Jean-Yves BARRERE (Meudon), Mme Françoise ROURE-HULLO (Meudon).

S'est abstenu : M. Jean BORSENBERGER (Meudon).

14 – Attribution d'un fonds de concours par la communauté d'agglomération à la commune de Meudon.

Le Conseil Communautaire :

ATTRIBUE un fonds de concours de 814 660 € à la commune de Meudon pour l'opération de restructuration et d'extension de l'école du Val.

PRECISE que le calendrier de versement de ce fonds sera le suivant :

- 50% au début des travaux,
- le solde interviendra sur présentation de la demande de versement accompagnée d'un état des mandatements visés par le trésorier, à condition que le montant des travaux réalisés soit supérieur au montant du fonds de concours.

PRECISE que ces dépenses sont inscrites au budget communautaire pour l'année 2005 sur le compte 65754 (fonds de concours aux communes).

Adopté par 47 voix.

Ont voté contre : M. Jean-Yves BARRERE (Meudon), Mme Françoise ROURE-HULLO (Meudon).

S'est abstenu : M. Jean BORSENBERGER (Meudon).

15 – Attribution d'un fonds de concours par la communauté d'agglomération à la commune de Vanves.

Le Conseil Communautaire :

ATTRIBUE un fonds de concours de 427 340 € à la commune de Vanves pour l'opération de rénovation de la piscine municipale Roger Aveneau.

PRECISE que le calendrier de versement de ce fonds sera le suivant :

- 50% au début des travaux,
- le solde interviendra sur présentation de la demande de versement accompagnée d'un état des mandatements visés par le trésorier, à condition que le montant des travaux réalisés soit supérieur au montant du fonds de concours.

PRECISE que ces dépenses sont inscrites au budget communautaire pour l'année 2005, au compte 65754 (fonds de concours aux communes).

Adopté par 47 voix.

Ont voté contre : M. Jean-Yves BARRERE (Meudon), Mme Françoise ROURE-HULLO (Meudon).

S'est abstenu : M. Jean BORSENBERGER (Meudon).

16 – Attribution d'un fonds de concours par la communauté d'agglomération à la commune de Ville-d'Avray.

Le Conseil Communautaire :

ATTRIBUE un fonds de concours de 242 420 € à la commune de Ville-d'Avray pour l'opération de rénovation du parc du Château Thierry et de ravalements techniques des bâtiments.

PRECISE que le calendrier de versement de ce fonds sera le suivant :

- 50% au début des travaux,
- le solde interviendra sur présentation de la demande de versement accompagnée d'un état des mandatements visés par le trésorier, à condition que le montant des travaux réalisés soit supérieur au montant du fonds de concours.

PRECISE que ces dépenses sont inscrites au budget communautaire pour l'année 2005, au compte 65754 (fonds de concours aux communes).

Adopté par 47 voix.

Ont voté contre : M. Jean-Yves BARRERE (Meudon), Mme Françoise ROURE-HULLO (Meudon).

S'est abstenu : M. Jean BORSENBERGER (Meudon).

17 – Exonérations de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Le Conseil Communautaire :

DECIDE d'exonérer de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères les locaux à usage industriel et commercial ci-après :

<i>Occupants Locaux occupés</i>	<i>Adresses</i>	<i>Exonérations votées</i>
Société Alcatel Immeuble Copernic	1 avenue du Maréchal Juin, Meudon-la-Forêt	Totale
Société Alcatel Immeuble Dynasteur	6 rue Andras Beck, Meudon-la-Forêt	Partielle pour 5570 m2
Société Alcatel Immeuble Le Volta	17/19 rue Jeanne Braconnier, Meudon-la-Forêt	Partielle pour 3140 m2
Société Alcatel Immeuble Le Galilée	5/7 rue Jeanne Braconnier, Meudon- la-Forêt	Partielle pour 4773 m2
Société Alcatel Immeuble Meudon III, lot C	4 avenue du Maréchal Juin, Meudon-la-Forêt	Totale
Caisse d'Épargne Ile-de-France Agence de Meudon Centre	51 rue de la République, Meudon	Totale
Caisse d'Épargne Ile-de-France Agence de Meudon-la-Forêt (lot 1601)	1 galerie du Patio, Meudon-la-Forêt	Totale
Caisse d'Épargne Ile-de-France Agence de Meudon-la -Forêt	3 galerie du Patio, Meudon-la-Forêt	Totale
Maison forestière du Bel Air	Route Royale/avenue Marcellin Berthelot, Meudon	Totale
Buvette de l'étang de Trivaux	Route d'Aubervilliers, Meudon	Totale
Société Les Etangs de Corot Hôtel Restaurant	53 avenue de Versailles, Ville- d'Avray	Totale
Monoprix Local commercial	1383 avenue Roger Salengro, Chaville	Totale

AUTORISE le Président ou le Vice-Président délégué aux Finances à signer tous actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

CHARGE le Président ou le Vice-Président délégué aux Finances de notifier cette décision aux services fiscaux par l'intermédiaire des services préfectoraux.

Adopté à l'unanimité.

VI – POLITIQUE DE LA VILLE

18 – Reconnaissance de l'intérêt communautaire de la création et de la gestion d'une Maison de l'Emploi.

Le Conseil Communautaire :

RECONNAÎT d'intérêt communautaire, dans le cadre de la compétence Politique de la Ville, la création et la gestion d'une Maison de l'Emploi.

DECIDE que cette Maison de l'Emploi sera constituée sous forme associative.

AUTORISE le Président ou le Vice-Président délégué à la Politique de la Ville à déposer un dossier de candidature à la labellisation auprès de la Commission Nationale, à solliciter auprès de l'Etat et d'autres collectivités territoriales les montants maximaux de subventions utiles à la réalisation des objectifs de la Maison de l'Emploi, à effectuer l'ensemble des démarches nécessaires à la réalisation de cette Maison de l'Emploi et à signer l'ensemble des documents et conventions afférents à ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

VII – RESSOURCES HUMAINES

19 – Fixation des modalités de transfert des agents communaux exerçant leurs fonctions dans un service ou une partie de service transféré à la communauté d'agglomération. Compétence Ramassage Scolaire.

Le Conseil Communautaire :

PREND ACTE du transfert au sein des services de la communauté d'agglomération Arc de Seine, à compter du 1^{er} novembre 2005, d'un agent communal suite à l'extension des compétences communautaires au ramassage scolaire.

DIT que cet agent est transféré dans les conditions de statut et d'emploi qui sont les siennes au sein de sa commune d'origine.

DIT que cet agent conservera à titre individuel le bénéfice des avantages collectivement acquis au sein de sa commune d'origine au titre de l'article 111 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Adopté à l'unanimité.

20 – Modifications du tableau des effectifs.

Le Conseil Communautaire :

APPROUVE les modifications du tableau des effectifs de la communauté d'agglomération Arc de Seine portant sur 36 créations et 35 suppressions de postes afin de mettre en conformité le grade des postes créés avec le grade des agents réellement recrutés et de prendre en compte l'agent transféré dans le cadre de la compétence ayant trait au ramassage scolaire.

DIT que les dépenses correspondantes sont imputées au budget communautaire, au chapitre 012 (charges de personnel et frais assimilés).

Adopté à l'unanimité.

21 – Fixation des modalités d'attribution du régime indemnitaire des agents communautaires.

Le Conseil Communautaire :

ADOPTE la fixation et les modalités d'attribution du régime indemnitaire des agents permanents titulaires, stagiaires et non titulaires de droit public de la communauté d'agglomération Arc de Seine, quelles que soient leurs filières, à l'exception des agents appartenant aux cadres d'emplois d'assistant territorial d'enseignement artistique, d'assistant territorial spécialisé d'enseignement artistique, de professeur territorial d'enseignement artistique et de directeur territorial d'établissement d'enseignement artistique pour lesquels un travail spécifique est engagé.

DIT que ce régime indemnitaire prendra effet à compter du 1^{er} novembre 2005.

DIT que les crédits afférents sont inscrits au chapitre 012 (charges de personnel et frais assimilés) du budget de la communauté d'agglomération.

Adopté à l'unanimité.

VIII – SPORTS

22 – Fixation des tarifs pour l'utilisation des locaux du Palais des Sports.

Le Conseil Communautaire :

FIXE les tarifs pour l'utilisation des locaux du Palais des Sports situé à Issy-les-Moulineaux.

DIT que ces tarifs entreront en vigueur à compter du 1^{er} novembre 2005.

AUTORISE le Président ou le Vice-Président délégué aux Sports à signer tout document inhérent à cette tarification.

PRECISE que les recettes correspondantes seront imputées au budget principal de la communauté d'agglomération.

Adopté à l'unanimité.

IX – TRANSPORTS

23 – Approbation de la convention de financement de la première phase de l'opération de prolongement de la ligne de tramway T2 jusqu'à la Porte de Versailles.

Le Conseil Communautaire :

APPROUVE la convention régissant les rapports entre les financeurs, les maîtres d'ouvrage et le Syndicat des Transports d'Ile-de-France pour la réalisation de la première phase de l'opération de prolongement de la ligne de tramway T2 jusqu'à la Porte de Versailles avec une répartition des financements aux conditions économiques de janvier 2004 comme suit :

Subvention de la Région Ile-de-France	39,12 %	35,831 M€
Subvention de l'État	20,42 %	18,704 M€
Prêt de la Région à la RATP	13,61 %	12,469 M€
Participation du Conseil Général des Hauts-de-Seine	20,84 %	19,090 M€
Participation du Département de Paris	4,54 %	4,163 M€
Participation de la Communauté d'Agglomération Arc de Seine	1,46 %	1,338 M€

AUTORISE le Président ou le Vice-Président délégué aux Transports à signer cette convention.

DIT que la dépense correspondante sera imputée au budget principal de la communauté d'agglomération, au chapitre 67 (charges exceptionnelles), article 6745 (subventions exceptionnelles), fonction 815 (transports urbains).

Adopté à l'unanimité.

X – VOIRIE

24 – Approbation des conventions de mise en place des astreintes hivernales avec les villes communautaires et Marnes-la-Coquette.

Le Conseil Communautaire :

APPROUVE les conventions de coopération entre la communauté d'agglomération, ses communes membres et Marnes-la-Coquette pour assurer le service hivernal nécessaire à une bonne viabilité des voies dans la période comprise entre le 14 novembre 2005 et le 3 avril 2006.

AUTORISE le Président ou le Vice-Président délégué à la Voirie à signer ces conventions.

Adopté à l'unanimité.

25 – Demande de subvention au Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Electricité et les Réseaux de Communication (SIPPEREC) pour des travaux de rénovation et d'amélioration de l'éclairage public dans diverses voies et l'allée Sainte Lucie à Issy-les-Moulineaux.

Le Conseil Communautaire :

AUTORISE le Président ou le Vice-Président délégué à la Voirie à solliciter auprès du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Electricité et les Réseaux de Communication (SIPPEREC) une subvention au taux le plus élevé possible pour la réalisation des travaux de rénovation et d'amélioration de l'éclairage public dans diverses voies et l'allée Sainte Lucie à Issy-les-Moulineaux.

AUTORISE le Président ou le Vice-Président délégué à la Voirie à signer tout document relatif à cette demande de subvention.

DIT que la communauté d'agglomération Arc de Seine prendra en charge la part non couverte par ladite subvention.

DIT que les mouvements financiers correspondants seront imputés aux chapitres 23 (immobilisations en cours) et 13 (subventions d'investissement) du budget communautaire.

Adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 21 heures 48.

La Secrétaire de Séance

Le Président de la Communauté
d'Agglomération Arc de Seine

Elisabeth FRANCK de PREAUMONT
Conseillère Communautaire
Adjoint au Maire de Ville-d'Avray

André SANTINI
Ancien Ministre
Député-Maire d'Issy-les-Moulineaux